























**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

SYNTHÈSE DES ACTIONS DES COMMISSIONS PARITAIRES D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CPHSCT) AGRICOLES EN OCCITANIE

2016 - 2020

 68 000 exploitations (2016)	 96 000 emplois (2016)	 13 150 Industries agroalimentaires (2015)	 3,5 millions ha surfaces agricoles (2016)	 2,5 millions ha forêts (2017)
 2,4 millions ha surfaces en herbe (2016)	 800 000 ha céréales (2016)	 260 000 ha vignes (2016)	 30 000 ha vergers (2016)	 26 000 ha surfaces légumières (2016)
 2,2 millions ovins (2016)	 1,4 millions bovins (2016)	 430 000 porcins (2016)	 150 000 caprins (2016)	 11,2 millions volailles (2016)
 15,2 millions hectolitres vin (2016)	 1,1 millions litres lait (2016)	 360 000 ha surfaces en AB (2016)	 86 produits AOC - AOP (2017)	 77 produits IGP (2017)

Sources : Agreste - bilan annuel de l'emploi agricole (exploitations et emplois) ; Agreste - Statistique agricole annuelle (surfaces, effectifs, productions animales et végétales) ; IGN (surfaces en forêts) ; Insee-Fare (IAA) ; Agence Bio ; INAO (AOC-AOP, IGP)

Chiffres-clés de l'activité agricole en Occitanie

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 • CADRES JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL DES CPHSCT AGRICOLES	5
1.1. CADRE JURIDIQUE NATIONAL.....	5
1.2. CADRE ORGANISATIONNEL EN RÉGION OCCITANIE.....	5
2 • DYNAMIQUE DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES CPHSCT AGRICOLES DE LA RÉGION OCCITANIE	6
2.1. ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION DES CPHSCT AGRICOLES (PÉRIODE 2016-2020)	6
2.2. RENCONTRES RÉGIONALES DES CPHSCT DÉPARTEMENTALES AGRICOLES EN RÉGION OCCITANIE	12
 ANNEXE : CARTE 2020 DES CPHSCT AGRICOLES DE LA RÉGION OCCITANIE	

INTRODUCTION

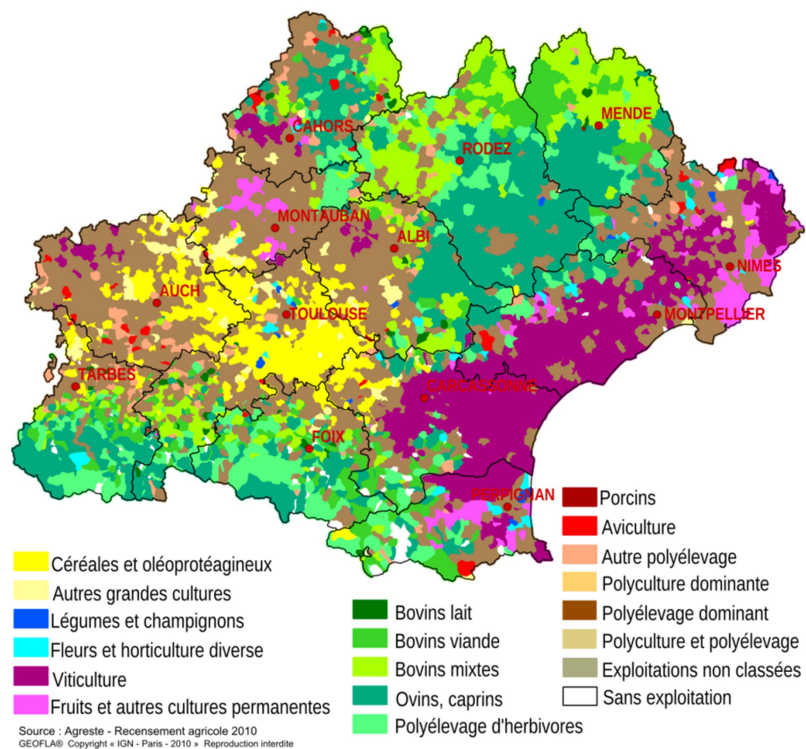
Les commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT) agricoles ont été créées par l'article 42 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 dans le but de faire bénéficier aux entreprises et exploitations agricoles, dépourvues de représentants du personnel, d'un lieu d'échanges, de réflexion et de concertation entre partenaires sociaux, permettant de mettre en œuvre des actions de prévention de la santé et la sécurité au travail dans ces structures.

Ces instances s'intéressent donc en priorité aux très petites entreprises agricoles (de 1 à 11 salariés), majoritaires dans l'agriculture en Occitanie, mais aussi aux petites et moyennes entreprises agricoles (plus de 11 salariés) dépourvues de conseil social et économique (CSE).

En pratique, les CPHSCT sont chargées de contribuer à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur agricole par des actions d'information, de sensibilisation et de formation à la sécurité, d'aide à l'évaluation des risques professionnels, d'analyse et de données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ou encore de vulgarisation de textes réglementaires, de textes de normalisation ou de procédures. Elles s'adressent aussi bien aux employeurs qu'aux salariés agricoles.

Pour rappel, voici quelques chiffre-clés sur l'agriculture en Occitanie (source : Chambre régionale d'agriculture Occitanie) :

- 60 080 exploitations en 2018 : 1^{ère} région avec 16% des exploitations françaises,
- 3 149 735 ha : 2^{ème} région avec 12% de la surface agricole utile métropolitaine (surface foncière déclarée par les exploitants agricoles qu'ils utilisent pour la production agricole),
- 2^{ème} région en quantité de travail agricole avec 14% de la main d'œuvre agricole française,
- Surface agricole utile moyenne de 51 ha par exploitation,
- 1^{ère} région en viticulture, légumes secs, ovins viande et lait, apiculture,
- 2^{ème} région en maïs semences, fruits frais, caprins, palmipèdes gras,
- 9% des exploitations pratiquent une activité de diversification, en complémentarité du travail en exploitation (estimation 2010),
- 18,5% des exploitations commercialisent des produits via un circuit court (estimation 2010),
- 15,4% des exploitations et 15,1% de la surface agricole utile sont en agriculture biologique (AB),
- 65% des exploitations professionnelles commercialisent des produits sous signe officiel d'identification et de la qualité et de l'origine (SIQO) : AOP/AOC, IGP, STG, AB et Label Rouge.



Recensement agricole en Occitanie | Source : Agreste 2010

En Occitanie, l'agriculture est le deuxième secteur d'activité le plus touché par les accidents du travail graves et mortels, derrière le bâtiment et les travaux public. La nature des accidents est diverse (liste non exhaustive) : chutes de hauteur, renversement de tracteurs agricoles ou forestiers, chute d'arbre ou de branches lors de travaux forestiers ou encore utilisation d'équipements de travail agricoles.

1 • CADRES JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL DES CPHSCT AGRICOLES

1.1. CADRE JURIDIQUE NATIONAL

Références réglementaires :

Plusieurs sources de droit instaurent le cadre réglementaire des CPHSCT agricoles :

- Articles L.717-7, D.717-76 et D.717-1 à -4 du code rural et de la pêche maritime ;
- Article L.4643-4 du code du travail ;
- Article R.251-1 du code de sécurité sociale ;
- Décret n° 99-905 du 22 octobre 1999 relatif aux commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en agriculture ;
- Accord national de méthode du 16 janvier 2001 ;
- Accord national du 23 décembre 2008 sur les conditions de travail en agriculture, étendu par l'arrêté du 11 septembre 2009 et ses avenants ;
- Circulaire DEPSE du 7 juillet 2000 ;
- Circulaire DGFAF/SDTE/C2006-5048 du 9 novembre 2006.

Procédure officielle de la décision de nomination des membres pour la création et la modification des CPHSCT agricoles :

Les CPHSCT comprennent, en nombre égal, au minimum trois et au maximum cinq représentants désignés par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives au plan national dans les branches professionnelles concernées.

Ils sont nommés par le Directeur régional de la DIRECCTE, sur proposition du secrétariat de la commission nationale paritaire pour l'amélioration des conditions de travail en agriculture (CPNACTA), qui a pour mission de faciliter les modalités de désignation des membres des CPHSCT et de renforcer la coordination entre les CPHSCT existantes.

La proposition de désignation d'un membre d'une CPHSCT est donc nécessairement à l'initiative d'une organisation syndicale et/ou patronale. Cette(ces) dernière(s) contacte(nt) alors la CPNACTA, qui lance ensuite la procédure de nomination, directement en lien avec les unités départementales des DIRECCTE.

1.2. CADRE ORGANISATIONNEL EN RÉGION OCCITANIE

Afin de faciliter et d'uniformiser la nomination des membres des CPHSCT, l'unité régionale de la DIRECCTE Occitanie a établi une procédure interne, applicables dans toutes les unités départementales, pour la création et la modification des décisions administratives de nomination.

Ainsi, cette structuration permet de fluidifier les échanges entre le niveau régional et le niveau départemental, et d'accélérer le processus de mise en place ou de modification des membres.

2 • DYNAMIQUE DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES CPHSCT AGRICOLES DE LA RÉGION OCCITANIE

2.1. ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION DES CPHSCT AGRICOLES (PÉRIODE 2016-2020)

Concrètement, les actions des CPHSCT peuvent prendre différentes formes : document de prévention (affiche, flyer, guide, etc.), journée d'information et de sensibilisation, action de communication (tenue d'un stand sur une foire agricole, envoi de courriers ou de mails, rédaction et publication d'un article de presse), création d'outils pour la gestion de la politique de prévention en entreprise (trame de documents, outil numérique, etc.).

Voici les actions réalisées par les CPHSCT en Occitanie sur la période 2016-2020 :

ARIÈGE (09) :

2016 :

- Action de prévention : organisation d'un concours « INNO'AGRI 09 » ayant pour objectif de faire connaître aux professionnels agricoles des innovations techniques ou organisationnelles, transposables aux TPE, pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de travail.
- Action de communication : Organisation d'une conférence de presse pour une chaîne télévisée locale et pour des journaux de presse écrite locaux, afin de communiquer sur l'existence de la CPHSCT et son rôle, ainsi que sur l'organisation du concours « INNO'AGRI 09 ».

2017 : Action de prévention : suite à plusieurs accidents du travail de salariés du Service de Remplacement de l'Ariège (structure permettant de pallier aux absences prévisibles et imprévisibles de main-d'œuvre des exploitations agricoles), la CPHSCT a pris contact avec cette structure pour identifier ses problématiques liées à la santé et la sécurité au travail. La problématique de formation des travailleurs a été mise en avant, notamment lorsque la personne en remplacement ne connaît pas l'exploitation ou les tâches qui lui seront confiées. Une réflexion s'est engagée pour apporter une solution à cette problématique.

2018-2019 : Action de prévention : travaux de recherche et de préparation pour la création d'une application numérique gratuite sur smartphone ou d'un site Internet pour déclarer en ligne les chantiers forestiers, dont les données déclarées pourraient être accessibles par les services d'inspection du travail de la DIRECCTE et les mairies concernées.

Abandon du projet suite au retour d'expérience en région Nouvelle-Aquitaine, dont un site Internet de ce type a été développé.

2020 : Action de prévention : suite aux réflexions engagées en 2017, travaux en cours, en collaboration avec le CFPPA Ariège-Comminges, portant sur l'élaboration d'un module de formation à distance à l'attention des nouveaux arrivants en entreprise.

Ce module intégrerait les règles de santé et de sécurité au travail par filière agricole, et compléterait la formation initiale des salariés agricoles, notamment pour ceux du Service de Remplacement et les apprentis qui ne sont pas toujours formés sur les tâches qu'ils vont réaliser dans les exploitations agricoles dans lesquelles ils interviennent, pendant une durée limitée.

AUDE (11) :

Les conditions requises pour nommer les membres, à l'initiative des organisations syndicales de salariés et/ou d'employeurs, ne sont pas réunies : la CPHSCT est inactive.

AVEYRON (12) :

2016 : Action de prévention : réalisation de formations, en lien avec un établissement d'enseignement agricole et un formateur professionnel, à destination d'entreprises de travaux forestiers et du paysage (utilisation d'une débrousailluse et la conduite d'un tracteur agricole ou forestier).

2017-en cours : Fin du mandat. Les conditions requises pour nommer les nouveaux membres, à l'initiative des organisations syndicales de salariés et/ou d'employeurs, ne sont pas réunies : la CPHSCT est inactive.

GARD (30) :

2017 : Mise en place et structuration de la CPHSCT : création d'un annuaire de la commission, rédaction et approbation du règlement intérieur, identification d'axes de travail.

2018 :

- Action de communication sur la CPHSCT : création du logo de la commission, création d'une brochure de présentation, rédaction et publication d'un article de presse, ciblage d'entreprises et exploitations agricoles pour l'envoi de la brochure de présentation avec un courrier d'accompagnement, création d'une trame de courriers, création d'une adresse mail de la commission.
- Action de prévention des troubles musculo-squelettiques : sensibilisation d'employeurs et de salariés agricoles sur les gestes et postures, directement dans les exploitations agricoles, en partenariat avec la mutuelle Eovi MCD Mutuelle.

2019 :

- Poursuite de l'action de prévention des troubles musculo-squelettiques, en partenariat avec la mutuelle Agrica.
- Organisation de la deuxième rencontre des CPHSCT départementales agricoles de la région Occitanie à Remoulins, au Pont du Gard (voir point 2.2.).
- Action de prévention : sensibilisation d'employeurs et de salariés agricoles sur les thématiques du niveau de protection des cabines de tracteur, des travaux agricoles au voisinage de lignes ou pylônes électriques, de la conduite des tracteurs agricoles ou forestiers.

2020 :

- Préparation d'une action de prévention sur le niveau de protection des cabines de tracteurs agricoles ou forestiers, à destination des revendeurs du département (action reportée suite au confinement lié à la COVID-19).
- Préparation d'une action de prévention : élaboration d'un document d'information sur la réglementation des tracteurs agricoles et forestiers suite à la mise à jour du guide juridique national : règles de mise sur le marché des tracteurs neufs et d'occasion, utilisation des tracteurs et contrôle de la conformité (action reportée suite au confinement lié à la COVID-19).
- Relais d'information aux employeurs et salariés agricoles concernant la protection des travailleurs contre la COVID-19.

- Action de communication : participation à la journée régionale du paysage Occitanie organisée par l'UNEP Occitanie (tenue d'un stand de communication).
- Action de prévention : préparation d'une journée de sensibilisation d'employeurs et de salariés agricoles sur le territoire de Sauve (piémont des Cévennes). Annulé et reporté à début 2021 suite au deuxième confinement lié à la COVID-19.

HAUTE-GARONNE (31) :

Les conditions requises pour nommer les membres, à l'initiative des organisations syndicales de salariés et/ou d'employeurs, ne sont pas réunies : la CPHSCT est inactive.

GERS (32) :

2016 :

- Action de communication sur la CPHSCT : création du logo de la commission, création d'une brochure de présentation, création d'un roll-up et d'une banderole.
- Réflexion sur une action de communication envers les revendeurs de tracteurs agricoles ou forestiers, axée sur le niveau de protection des cabines de tracteur (CPHSCT pilote).

2017 :

- Action de communication : rédaction et publication d'un article de presse sur la création de la CPHSCT.
- Action de prévention : début des travaux d'information envers les revendeurs de tracteurs agricoles ou forestiers, axée sur le niveau de protection des cabines de tracteur : déplacement de membres de la CPHSCT et de la MSA dans une exploitation arboricole du département, chez un exploitant ayant fait modifier la catégorie de la cabine de ses tracteurs par un concessionnaire du département (système « retrofit » passant du niveau de protection de catégorie 2 en catégorie 4).
- Action de communication : participation à un salon agricole local (tenue d'un stand de communication).

2018 :

- Action de prévention : poursuite de l'action d'information envers les revendeurs de tracteurs agricoles ou forestiers, axée sur le niveau de protection des cabines de tracteur (CPHSCT pilote) : envoi d'un courrier d'information signé par le président et le secrétaire de la CPHSCT, à destination des concessionnaires du département.
- Action de communication : participation à un salon agricole local (tenue d'un stand de communication).
- Sensibilisation sur la qualité de vie au travail (QVT) dans les TPE/PME en partenariat avec une conseillère en prévention des risques professionnels de la MSA, psychologue du travail de formation et formatrice en communication relationnelle. Double objectif : faire découvrir la QVT et faire émerger des actions de QVT dans les filières agricoles du Gers.

2019 : Action de prévention des risques de chute de hauteur dans le secteur agricole : formation des membres de la CPHSCT sur la prévention des risques de chute de hauteur réalisée par un organisme de formation (cadre réglementaire et analyse de situations de travail) et campagne de prévention auprès des entreprises agricoles du département, notamment lors de deux foires agricoles et lors d'une réunion d'information locale à destination d'entreprises agricoles.

Cette action est déployée en complément de l'action nationale menée en partenariat entre le

ministère du Travail, l'OPPBTB, la CNMA, la CNRACL et la MSA.

2020 : Action de prévention liée au stockage d'engrais contenant du nitrate d'ammonium, en complément de l'action d'information et de contrôle de l'unité départemental du Gers de la DIRECCTE Occitanie, dans des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Suite aux constats réalisés dans les entreprises sur les conditions de livraison et de stockage des engrais à base de nitrate d'ammonium, la CPHSCT a décidé de réaliser une action de sensibilisation des agriculteurs du département par des messages de prévention dans la presse agricole et non agricole. Par la suite, les coopératives du département seront contactées pour établir avec la CPHSCT un état des lieux sur l'organisation du travail et des procédures de sécurité existant ou à mettre en œuvre, en lien avec le stockage d'engrais.

HÉRAULT (34) :

2016 :

- Action de prévention : réunion avec les distributeurs de produits phytopharmaceutiques du département pour établir un état des lieux des équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires pour la manipulation des produits, conformément aux recommandations des fiches de données de sécurité de l'industrie chimique. La CPHSCT a insisté sur deux points de vigilance : présence nécessaire en quantité suffisante des EPI adaptés aux besoins des utilisateurs et rôle de conseil des vendeurs auprès des agriculteurs (substitution des produits et EPI nécessaires en fonction du produit vendu).
- Action de communication : rédaction et publication d'un article de presse sur l'action de prévention. Objectif : informer les agriculteurs que les distributeurs de produits phytopharmaceutiques se sont engagés à respecter un approvisionnement continu des EPI dans leurs magasins de vente, adaptés à leurs besoins.

2017-2018 : Arrêt des travaux de la CPHSCT suite à l'absence d'un membre.

2019 :

- Action de communication : préparation de la construction d'un site Internet de la CPHSCT, rédaction et publication d'un article de presse présentant la CPHSCT.
- Action de prévention : début des travaux d'information envers les revendeurs de tracteurs agricoles ou forestiers, axée sur le niveau de protection des cabines de tracteur.

2020 :

- Action de communication : participation à la journée régionale du paysage Occitanie organisée par l'UNEP Occitanie.
- Action de communication : création du site Internet de la CPHSCT.
- Action de communication : rédaction et publication d'un article de presse sur la crise sanitaire liée à la COVID-19 : mesures de prévention et soutiens des instances (MSA, DIRECCTE...).
- Action de prévention : poursuite des travaux sur l'information sur le niveau de protection des cabines de tracteurs agricoles ou forestiers, à destination des revendeurs du département (action reportée suite au confinement lié à la COVID-19).

LOT (46) :

2016-2018 : Les conditions requises pour nommer les membres, à l'initiative des organisations syndicales de salariés et/ou d'employeurs, ne sont pas réunies : la CPHSCT est inactive.

2019 :

- Formation des membres de la CPHSCT sur la prévention des troubles musculo-squelettiques par la DIRECCTE Occitanie et la MSA Midi-Pyrénées Nord.
- Action de communication : création d'outils de communication pour la CPHSCT : kakémono, flamme, affiches et flyers.

2020 :

- Action de communication : création de goodies (agendas et stylos) au nom de la CPHSCT à distribuer lors d'évènements auxquels participe la commission.
- Réflexion sur les premières actions de prévention (action reportée suite au confinement lié à la COVID-19).

LOZÈRE (48) :

Les conditions requises pour nommer les membres, à l'initiative des organisations syndicales de salariés et/ou d'employeurs, ne sont pas réunies : la CPHSCT est inactive.

HAUTES-PYRÉNÉES (65) :

Les conditions requises pour nommer les membres, à l'initiative des organisations syndicales de salariés et/ou d'employeurs, ne sont pas réunies : la CPHSCT est inactive.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) :

2016 : Action de prévention : création de deux panneaux d'affichage en PVC de dimension 40 x 70 cm sur les procédures d'habillage et de déshabillage des opérateurs effectuant le traitement des cultures avec des produits phytopharmaceutiques, illustrées par des photos.

2017 :

- Action de prévention : en lien avec plusieurs exploitations en arboriculture fruitière du département, action d'information sur la réglementation sur les travaux en hauteur, notamment lors de la cueillette des fruits.
- Action de communication : réflexion et premier travaux sur les outils de communication de la CPHSCT.

2018 :

- Action de communication sur la CPHSCT : création d'une brochure de présentation, ciblage d'entreprises et exploitations agricoles pour l'envoi de la brochure de présentation avec un courrier d'accompagnement, création d'une trame de courriers, création d'une adresse mail de la commission.
- Action de prévention : création d'une brochure d'information sur les addictions au travail (alcool et drogues).
- Action de prévention : premiers travaux sur la création d'un document d'information sur les équipements de protection individuelle existant pour les activités de taille des cultures (viticulture, arboriculture fruitières, maraîchage) et des activités du paysage.

- Action de prévention : premiers travaux d'information envers les revendeurs de tracteurs agricoles ou forestiers, axée sur le niveau de protection des cabines de tracteur (CPHSCT pilote).

2019 :

- Action de communication sur la CPHSCT : envoi du flyer de présentation de la CPHSCT avec un courrier d'accompagnement aux entreprises et exploitations agricoles ciblées du département.
- Finalisation et envoi aux entreprises et exploitations agricoles ciblées du département de la brochure d'information sur les addictions au travail.
- Fin du mandat : les conditions requises pour nommer les membres, à l'initiative des organisations syndicales de salariés et/ou d'employeurs, ne sont pas réunies : la CPHSCT est inactive pendant des deux tiers de l'année.

2020 : Mise en place du nouveau mandat des membres de la commission à la fin de l'année (annulée et reportée à début 2021 suite au deuxième confinement lié à la COVID-19).

TARN (81) :

2016 : Création d'une brochure d'information sur les addictions au travail (alcool et drogues).

2017 : Fin du mandat : les conditions requises pour nommer les membres, à l'initiative des organisations syndicales de salariés et/ou d'employeurs, ne sont pas réunies : la CPHSCT est inactive pendant environ un an et demi.

2018 : Action de prévention : préparation d'une fiche de prévention concernant le cadre juridique des accidents survenus en lien direct ou indirect avec l'activité professionnelle. Suite au questionnement d'employeurs et de salariés agricoles (définition et différence entre un accident du travail et un accident de trajet, cadre juridique, responsabilités, modalités de prise en charge des accidents, indemnisations...), la CPHSCT a travaillé en collaboration avec un juriste spécialisé en droit du travail pour répondre aux questions posées.

2019 :

- Action de prévention : rédaction et impression de la fiche de prévention sur les accidents en milieu professionnel.
- Action de prévention : préparation d'une fiche de prévention sur la notice d'indemnisation en cas d'accident du travail, en collaboration avec un médecin conseil de la MSA (action reportée suite au confinement lié à la COVID-19).

2020 :

- Relais d'information aux employeurs et salariés agricoles concernant la protection des travailleurs contre la COVID-19.
- Information sur la possibilité pour la CPHSCT de financer des actions de prévention contre la COVID-19, en complément du financement possible de la MSA.
- Action de prévention : initiation des travaux sur l'information des revendeurs, loueurs et utilisateurs d'équipements de travail des obligations qui leur incombent en fonction de la réglementation qui leur est applicable (déclaration CE de conformité, notice d'instruction, marquages sur les équipements de travail, maintien en conformité...).

TARN-ET-GARONNE (82) :

2016 : Organisation de la première rencontre des CPHSCT départementales agricoles de la région Occitanie à Montauban (voir point 2.2.).

2017 : Action de prévention : début des travaux portant sur le bien-être au travail, axée sur la relation employeur-salarié, dans cinq exploitations d'arboriculture fruitière volontaires du département. Ce projet a été initié par le biais du fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT) de l'ARACT Occitanie.

2018-2020 : Fin du mandat : les conditions requises pour nommer les membres, à l'initiative des organisations syndicales de salariés et/ou d'employeurs, ne sont pas réunies : la CPHSCT est inactive.

2.2. RENCONTRES RÉGIONALES DES CPHSCT DÉPARTEMENTALES AGRICOLES EN RÉGION OCCITANIE

Dans le cadre de l'animation des CPHSCT en région, et depuis la création de la région Occitanie, une CPHSCT organise tous les trois ans une rencontre régionale des commissions en activités. Cette initiative est la seule de ce type sur le territoire national.

La première a eu lieu en 2016 à Montauban, à l'initiative de la CPHSCT du Tarn-et-Garonne, alors que la deuxième a eu lieu en 2019 à Vers-Pont-du-Gard, au Pont du Gard, à l'initiative de la CPHSCT du Gard.

L'ensemble des membres représentant les employeurs et salariés agricoles sont conviés (titulaires et suppléants), ainsi que les membres qui accompagnent les commissions (DIRECCTE Occitanie et caisses de MSA du Languedoc, Grand Sud, Midi-Pyrénées Nord et Midi-Pyrénées Sud).

L'objectif de ces rencontres est double : échanger entre membres sur les pratiques locales et les difficultés rencontrées pour faire vivre les CPHSCT, et présenter les actions réalisées.

Voici le programme des deux journées :

Rencontre régionale organisée à Montauban (2016) :

Matinée :

- Présentation des CPHSCT de la région : membres présents, actions menées pendant les dernières années, projets pour l'année à venir,
- Modalité de fonctionnement de chaque CPHSCT et difficultés rencontrées.

Après-midi : visite d'une exploitation arboricole et d'une station de conditionnement de fruits, avec présentation des mesures de prévention en place dans l'entreprise.

Rencontre régionale organisée à Vers-Pont-du-Gard (2019) :

Matinée :

- Présentation de la CPHSCT du Gard et des activités agricoles du département,
- Tables rondes autour de thématiques ciblées par les CPHSCT : qualité de vie au travail (Tarn-et-Garonne), niveaux de protection des cabines de tracteurs agricoles ou forestiers (Gers et Pyrénées-Orientales), conformité des équipements de travail

(Ariège), enseignement agricole (Tarn), troubles musculo-squelettiques (Gard).

Après-midi :

- Ateliers de prévention animés par des partenaires :
 - Travaux agricoles à proximités de lignes ou pylônes électriques (ENEDIS Gard),
 - Etanchéité des cabines de tracteurs agricoles ou forestiers (test de fumée – Entreprise Honoté filtration et MSA du Languedoc),
 - Prévention des troubles musculo-squelettiques (AGRICA),
 - Conduite d'un tracteur agricole ou forestier (simulateur de conduite – Chambre d'agriculture du Gard).
- Visite guidée du Pont du Gard, classé monument historique et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.